UNIVERSITE LAVAL

A MONTREAL.

LETTRE DE

L'honorable Juge Pagnuelo

S. G. Mgr. C. E. Fabre,

Vice Chancelier de l'Université.

---

2 SEPTEMBRE, 1895.

1895
(12)

75290

MONTRÉAL, 2 Septembre 1895.

A Sa G. Mgr. C. E. Fabre,

Vice-Chancelier de l'U. L. à M.

MONSEIGNEUR,

La part que j'ai prise à l'organisation actuelle de l'Université Laval à Montréal, et le désir ardent de la voir réussir me font un devoir de signaler à V. G. et aux évêques certains froissements entre le vice-Recteur d'une part, et les Gouverneurs et Administrateurs de l'autre, qui me paraissent devoir être fatals à l'université si on n'y remédie au plus tót.

J'ai eu l'occasion d'exposer aux Administrateurs, à leur assemblée du 2 juillet dernier, la substance des observations que j'ai l'honneur de soumettre présentement à V. G., mais V. G. et ses collègues étaient absents de cette assemblée, à cause, je présume, de la visite pastorale qui se fait à cette époque de l'année ; de plus l'assemblée s'est close inopinément par le départ du vice-Recteur; voilà pourquoi j'ai choisi la voie actuelle comme la plus simple et la plus sûre de porter à la connaissance de l'épiscopat les questions que je traite.

Dans ces matières délicates, on ne saurait apporter trop de soins à se bien expliquer, et la question que je soulève est si importante que je ne doute pas que V. G. recevra avec bienveillance et considèrera sérieusement les observations que je prends la liberté de faire.

L'organisation de notre université est basée sur deux

principes essentiels ; l'alliance des éléments ecclésiastique et laïque, et la division des pouvoirs.

Trois corps ont été établis : celui des gouverneurs où l'élément laïque domine, et qui est chargé exclusivement de l'administration des biens de la corporation ; celui des administrateurs composé de vingt ecclésiastiques, savoir des évêques, du vice-Recteur, d'un représentant de chacun des collèges classiques, d'un représentant de l'école polytechnique, du Séminaire de S. Sulpice, des Jésuites et de la faculté de théologie, et de vingt laïques, savoir de deux représentants de chacune des facultés de droit et de médecine, de deux délégués des gradués de chacune de ces facultés et de personnes choisies parmi les amis du haut enseignement ; ses fonctions sont celles d'un conseil universitaire ; c'est lui qui est chargé de faire les règlements et de les faire observer. Dégagé du maniement des deniers et de l'obligation de pourvoir aux moyens d'existence de l'université, il est véritablement l'esprit dirigeant de l'université comme corps enseignant. Enfin les évêques forment un haut conseil qui prononce en dernier ressort sur toute question de doctrine et de morale, et dans les conflits entre les facultés et les conseils d'administration.

Les Gouverneurs se sont mis à l'œuvre sans retard, et n'ont point épargné leur temps et leur travail pour élever une bâtisse grande, belle, commode, qui sera un lieu de réunion et de concentration des facultés des arts, de droit et de médecine ; elle contiendra les bureaux de l'administration, la bibliothèque, le musée, des salles pour cours publics, etc. Si elle ne peut encore rivaliser avec les nombreux et somptueux édifices de McGill, elle suffira pour le présent à tous les besoins du siège principal à Montréal, et par son style, son site et sa capacité, ne déparera pas la ville de Montréal dont elle sera au contraire l'un des ornements.

Le terrain et $74,000. ont été donnés généreusement par le Séminaire de St. Sulpice de Montréal pour cette fin ; la bâtisse achève, et sera ouverte pour les cours au commen-

cement d'octobre ; la construction coûtera au delà de $200,coo., et les gcuverneurs ont pu, avec l'aide des évêques, pourvoir au paiement intégral, dans un espace de trente ans au plus, des $100,oco. qu'ils ont empruntés. Ce remboursement graduel et le paiement des intérêts se font au moyen des $3,000. que les évêques se sont engagés à fournir pendant trente ans, et d'une partie de l'argent des messes. Jusque là, tout est parfait, malgré les critiques injustes et la défiance dont certains représentants des facultés de droit et de médecine ont fait preuve, et auxquelles du reste on s'attendait.

Mais voilà que le départ subit, inattendu du vice Recteur pour Rome l'automne dernier, a surpris les gouverneurs, qui se sont demandés avec quel argent ce voyage s'accomplissait ; ils ont soupçonné que ce devait être avec les deniers de l'université et cependant ils n'ont pas été consultés. Je ne parle pas de l'étrange position où ils se sont trouvés avec une bâtisse en construction, sans moyens de payer les entrepreneurs après l'épuisement des fonds, pendant que des négociations se poursuivaient pour s'en procurer par un emprunt, et que des démarches étaient faites auprès des évêques pour trouver les moyens de rembourser l'emprunt projeté. Vous n'ignorez pas, Mgr, puisque j'ai eu l'honneur de vous l'écrire dans le temps, que deux des gouverneurs ont menacé de résigner, ne se croyant pas traités avec les égards auxquels ils avaient droit, ne sachant que répondre à ceux qui les interrogeaient sur le départ du vice Recteur, dont tous les journaux parlaient, arrêtés dans leurs négociations avec les sociétés de prêt, et se demandant ce qu'ils étaient dans l'université.

Au retour du vice Recteur, après un an d'absence tout près, l'un de ces gouverneurs interpella le vice Recteur au sujet de ses dépenses de voyage ; je l'appuyai, mais rien de précis ne put être obtenu ; d'où provenait les fonds ; combien avait coûté le voyage ; quel était le but du voyage ? On n'en savait guère plus à la fin de l'assemblée qu'au commencement.

Peu de temps après les administrateurs s'assemblaient, le 2 juillet dernier. J'interpellai le vice Recteur au sujet de l'absence de rapport, soit par le vice Recteur, soit par les doyens des facultés de droit et de médecine sur l'état et le fonctionnement de ces facultés, sur la surveillance et la discipline des élèves, sur la manière dont les cours sont donnés et suivis et sur leur résultat. Depuis trois ans que nous existons en corporation, jamais aucun rapport n'a encore été été fait.

Le vice Recteur a répondu qu'il ne savait pas à qui faire rapport, si c'était aux évêques, au conseil de l'université Laval à Québec, ou à celui de Montréal, et qu'il serait heureux que la question fût décidée. Il n'a rien dit du rapport que les doyens des facultés auraient à faire.

J'avais à peine commencé à signaler l'absence notoire de toute discipline et de toute surveillance, et le scandale public donné par les élèves en plusieurs circonstances, notamment en assistant en corps chaque semaine, avec bannières déployées, à certain théâtre français dénoncé comme immoral, par l'archevêque et les curés, du haut de la Chaire ; aux démonstrations dans les rues en faveur d'actrices du même théâtre, que le vice Recteur laissa la salle pour retourner, disait-il, à sa cure de S. Lin, ne laissant personne pour donner des explications ni traiter les questions soulevées.

Cette conduite du vice Recteur est extrêmement regrettable, et constitue un manque d'égards et de déférence vis-à-vis les administrateurs qui donne lieu de croire à un plan prémédité de les ignorer et de conduire seul l'université, ou plutôt de la laisser aller à la dérive. Aussi ai-je fait entrer dans les minutes ma protestation contre ce départ précipité.

Le vice Recteur ne doit pas avoir d'affaire plus importante que celle de l'université, et s'il remplit des fonctions incompatibles, il devrait opter. Est-ce que l'université ne lui paie pas $900. par an, plus $600. pour un assistant ? N'est-ce pas assez pour assurer sa présence aux deux ou

trois assemblées tenues chaque année par les administrateurs ?

Maintenant examinons froidement la situation. Le vice Recteur n'a pas consulté les administrateurs plus que les gouverneurs avant son départ ; ils avaient cependant droit d'être consultés. Le vice Recteur est allé, dit-il, demander à Rome des secours pécuniaires ; une fois rendu à Rome, il lui a fallu défendre les facultés de droit et de médecine contre des accusations dont il n'a pas fait connaître la nature, mais que nous avons lieu de croire se rapporter à la discipline des élèves. Il s'est rendu à Rome défendre l'université sans mandat, sans instructions de la part du conseil. Il n'a pas encore fait de rapport écrit de son voyage, ni donné communication des documents produits à Rome de part et d'autre. Pour les questions d'argent, les gouverneurs en sont les maîtres, pour l'administration ce sont les administrateurs. Comment a-t-il défendu l'université ? J'espère qu'il n'a pas soutenu que les élèves se conduisent comme dans une institution catholique, qu'ils sont surveillés, qu'ils suivent bien les cours, et que leur succès est satisfaisant.

Il est évident à toute la population que les élèves ont été un scandale public depuis deux ans dans la ville de Montréal, par leur conduite bruyante et tapageuse dans les rues, par leur patronage d'un théâtre immoral, par leur promenades, drapeaux déployés pour recevoir les actrices et se rendre au théâtre, par la délégation de trois ou quatre d'entr'eux aux fêtes anti-religieuses de Lille. L'insuccès des élèves de la faculté de droit devant le bureau des examinateurs du barreau n'est pas moins notoire. Il y a un vice radical dans l'enseignement du droit, attribuable, je veux bien le croire, aux élèves qui ne paraissent pas comprendre les avantages et même la nécessité de cours publics.

Nous ignorons ce qui se passe dans la faculté de médecine, parceque les gradués des facultés médicales pratiquent la profession de la médecine sans subir d'examen devant un bureau central d'examinateurs ; celui de chaque faculté

suffit ; mais il y a lieu de penser que le résultat des cours n'est guère plus brillant que celui des étudiants en droit, parceque la même absence de contrôle existe.

A ce propos, j'attire votre attention, Monseigneur, sur certains documents imprimés par le vice Recteur, aux pages 228 et suivantes du 9e volume de ses papiers, où l'on voit qu'il est allé à Québec en 1893, s'opposer au nom de l'université à un bill présenté par le Bureau des Médecins de la Province, tendant à soumettre les gradués des facultés médicales à un examen par-devant un bureau composé, moitié de professeurs des universités, et moitié de délégués nommés par la corporation des médecins. C'était une démarche bien grave de sa part et qui ne devait être prise que de l'assentiment des administrateurs ; cependant ceux-ci n'ont jamais été consultés ; je n'ai pas même connaissance que le vice Recteur en ait jamais fait rapport aux administrateurs. Il raconte ses allées et venues à Québec auprès des députés, le banquet pour célébrer le rejet du bill, avec une joie et un bonheur infinis, comme s'il eût rendu un service signalé à l'enseignement médical. Je crains bien qu'il ait fait fausse route et qu'il ait contribué plutôt à étouffer un mouvement qui pouvait relever les études médicales. Il se vante que l'U. L. à M. fut la seule université représentée dans la lutte ; ce fait aurait dû lui ouvrir les yeux, et lui faire comprendre que si Laval à Québec, si McGill et Bishop ne s'opposent pas au bill, quoiqu'il tende à restreindre leurs privilèges, c'est que le bien public doit en profiter. J'ose même dire que s'il eût consulté le conseil d'administration de l'U. Laval à M., le vice Recteur aurait été désavoué.

En face de cette conduite du vice Recteur, on se demande qui constitue l'Université ? Est-ce le vice Recteur ? Sommes-nous sous le régime personnel ? La constitution est-elle lettre morte ? Les bureaux constitués, des simulacres ? Voilà ce que l'on se demande et ce qu'il faut savoir.

Je reviens à l'assemblée du 2 Juillet

La faculté de médecine n'était pas représentée, mais le doyen de la faculté de droit, et notre secrétaire, qui est aussi professeur à cette faculté ont répondu, en substance, qu'il n'existe pas de règlements qui définissent les fonctions du vice Recteur, et lui donnent la surveillance des élèves et des professeurs ; que les facultés sont indépendantes ; qu'elles se contrôlent elles-mêmes ; que les élèves n'ont pas fréquenté en corps le théâtre français l'hiver dernier comme l'hiver précédent ; que la délégation toute récente de trois élèves de la faculté de droit pour représenter la faculté de L. à M. aux fêtes d'inauguration des facultés anti-catholiques de Lille, cet été, était un fait sans conséquence parceque les délégués ne représentaient qu'un petit nombre des élèves.

Il n'est pas nécessaire de discuter les faits, il suffit de les énoncer pour que chacun en fasse justice. Ce qui est indéniable, c'est que les élèves d'une université laïque ne se conduiraient pas plus mal, et que si c'est là ce que nous devons entendre par une université catholique les mots n'ont plus de sens.

L'U. L. à M. ne fonctionne pas comme institution catholique ; la constitution est ignorée et tous le comprennent parfaitement. Les gouverneurs ont accepté leur charge, et l'ont remplie avec dévouement, comptant qu'ils auraient le contrôle exclusif des biens de l'Université. Ils se demandent s'ils ne sont que de simples commis du vice Recteur ou des évêques. Les administrateurs ont accepté leur charge, comptant qu'ils auraient des fonctions sérieuses à remplir. Le vice Recteur les ignore en disant qu'il est nommé par les évêques et ne relève que d'eux. Il est allé à Rome, parceque les évêques lui ont dit d'y aller. Il ne doit compte de sa conduite qu'à eux. Où a-t-il pris les argents pour son voyage ? où les prend-il pour publier chaque année, ces volumes d'archives, de lettres, de télégrammes, de discours et d'autres documents, dont quelques uns peuvent avoir de l'importance, au point d'être gardés dans les archives, mais où les documents réellement importants,

ceux qui discutent les questions soulevées ne se trouvent pas ? Volumes publiés secrètement et qui ne viennent que d'être communiqués, depuis l'assemblée du 2 juillet dernier, aux gouverneurs et administrateurs. Ces dix volumes n'ont pas dû coûter moins que $4. à $5.000 sans profit pour l'université. C'est une dépense bien regrettable quand l'argent manque pour tant de choses utiles et même nécessaires. D'où proviennent ces $4 ou $5.000 ?

La question a été posée plusieurs fois au vice Recteur au sujet de son voyage à Rome. C'est l'archevêché qui lui a fourni les fonds, a-t-il dit ; c'est tout ce qu'il a répondu, mais il n'a pas nié que ce fût à même l'argent des messes. Voilà donc une partie des fonds destinés à l'Université qui sont dépensés sans le contrôle des gouverneurs. Si les évêques et le vice Recteur peuvent dépenser une partie de cette source de revenus, rien ne les empêche de les dépenser en entier. Cependant la charte,sanctionnée par Rome et par la Législature Provinciale, porte que les gouverneurs seuls pourront dépenser les revenus, eux seuls administrant les biens de la corporation ; le bureau des administrateurs ne peut même établir une chaire sans que les fonds soient votés par les gouverneurs.

Rappelons-nous en outre qu'une partie de l'argent des messes est maintenant destinée au remboursement de l'emprunt de $100,000,et qu'il n'en reste qu'une partie insuffisante pour les dépenses courantes. Ce qui reste a besoin d'être régi avec un grand soin et un contrôle rigoureux ; va-t-on le laisser dépenser d'une manière secrète par des personnes irresponsables ?

Votre représentant, Mgr, à l'assemblée du 2 juillet, a trouvé que les gouverneurs sont bien exigeants, de refuser aux évêques la dépense d'une partie des fonds, sans consulter les gouverneurs, quand c'est eux qui les fournissent.

Il est important de ne pas se méprendre sur la question. Il s'agit, non de détails mais d'un principe qui est la base de la confiance que le public a donnée à notre institution,

et qui disparaîtrait en peu de temps, s'il n'était pas maintenu intégralement.

L'argent des messes et les quêtes faites par les évêques sont des fonds attribués par le S. Siège pour les fins de l'université ; mais le S. Siège a déclaré que tous les fonds provenant de toutes sources quelconques seraient sous le contrôle exclusif des gouverneurs. C'est un fideï-commis attribué aux évêques ; ces fonds doivent être versés dans la caisse de l'université et dépensés sous le contrôle de ceux qui en sont chargés.

Je suis convaincu que les gouverneurs ne consentiront jamais à porter la responsabilité de dépenses qu'ils ne pourraient contrôler. Si les évêques entendaient se réserver le droit de dépenser une partie des fonds de l'université ou tous les fonds, peu importe, ils n'avaient qu'à maintenir l'ancien état de choses, et ne pas faire appel aux laïques pour les aider à faire prospérer l'œuvre entreprise.

De même, les administrateurs ne consentiront jamais à laisser la conduite de l'université au vice Recteur, quelqu'il soit. La charte doit être exécutée dans son esprit et sa lettre. Tous les corps qu'elle organise, avec des fonctions spéciales, doivent être maintenus dans leurs attributions respectives, sinon l'édifice chancelle et croûle, et l'on donne raison aux adversaires de notre institution qui n'ont cessé de dire que le régime personnel se continue sous le couvert de noms responsables, mis de l'avant dans l'unique dessein d'inspirer confiance au public.

Si les évêques et le vice Recteur peuvent amoindrir les revenus de l'université par des dépenses faites sans aucun doute dans ce qu'ils croient l'intérêt de l'université, ils empiètent sur les pouvoirs et les droits des gouverneurs ; si le vice Recteur peut soutenir des luttes et des propositions que les administrateurs répudieraient, il empiète encore sur les droits et les pouvoirs de ces derniers.

Je sais bien que légalement les gouverneurs ne peuvent pas demander compte aux évêques des sommes reçues soit

des messes, soit des quêtes, et le pourraient-ils qu'ils ne le feraient pas ; ils préfèreraient se retirer.

Le vice Recteur est *désigné*, non pas *nommé* par les évêques ; c'est le conseil universitaire qui le nomme. Cette présentation est une garantie donnée à l'autorité ecclésiastique. Mais une fois nommé, il est l'agent et le représentant de l'université et comme tel il dépend des administrateurs pour l'exercice de ses fonctions. Prétendre qu'il ne relève pas d'eux, qu'il ne prend ses instructions que des évêques, qu'il peut engager l'université qnand et comme ils le lui disent, c'est substituer les évêques au corps des administrateurs. A chacun ses fonctions.

Les évêques et le S. Siège ont accepté les garanties contenues dans la charte comme suffisantes. C'est le devoir commun de la faire fonctionner telle qu'elle existe. Là est le gage du succès et de la confiance. Le régime personnel a été essayé pendant bien des années ; tout le monde, s'est tenu à l'écart ; le clergé comme les fidèles. On a annoncé l'alliance des laïques et du clergé; on a vanté l'organisation nouvelle qui aurait été reconnue à Rome, nous disait M. Proulx, comme un chef-d'œuvre. On a fait appel aux hommes de bonne volonté, et ils ont répondu à l'appel. Les dons, les souscriptions ne viennent pas encore, c'est vrai, parcequ'évidemment on veut attendre pour voir fonctionner cette nouvelle organisation. Jusqu'à présent tout parait bien aller sous le rapport des finances et quant au nombre des élèves, mais le succès, qui est dans la balance, penchera à droite ou à gauche selon que le pacte sera maintenu ou ignoré.

Vous n'êtes pas sans savoir, Mgr, que les quêtes produisent peu, bien des curés n'y mettent pas de zèle. C'est que leur confiance n'est pas parfaitement établie, et il faudrait peu de chose pour l'affaiblir d'avantage.

On compte sur l'aide du gouvernement de Québec, qui est parfaitement bien disposé envers notre institution, et sur les dons des particuliers, qui ne devraient pas tarder à

affluer, grâce au concours de tous ceux qui s'intéressent à l'œuvre. Il faudrait renoncer à cet espoir si les choses continuent comme elles sont commencées.

Pour assurer le succès de l'université, il faut, suivant moi :

1° Qu'une déclaration du Conseil des évêques assure aux Gouverneurs que tous les fonds collectés par eux pour l'université, seront remis aux gouverneurs intégralement, et qu'il n'en sera rien distrait pour aucune dépense non autorisée par eux.

2° Que le vice Recteur reçoive instruction de faire un rapport détaillé aux administrateurs du fonctionnement des facultés, de la surveillance et du contrôle qu'il exerce, et que tous les pouvoirs et les fonctions d'un Conseil Universitaire soient reconnus aux administrateurs par les Évêques.

3° Que les facultés de droit, de médecine et des arts soient soumises au contrôle des administrateurs.

Sur ce point, je n'ignore pas que la position des facultés, comme corporations indépendantes, limite considérablement les pouvoirs du vice Recteur et du corps des administrateurs sur les élèves et les professeurs. C'est là un défaut d'organisation dû à la position de l'Ecole de médecine, lors de son union avec la faculté de médecine, et à l'état transitoire fait au siège de l'U. L. à M. C'est le vice Recteur Proulx qui en est seul responsable en ce qui concerne la faculté de droit. Nulle part on ne trouve un état de choses semblable à celui qui existe ici ; les facultés doivent relever directement du conseil universitaire qui fait les règlements pour l'admission des élèves, leur discipline, leur contrôle, etc. En l'absence de règlements spéciaux pour Montréal ceux de Québec doivent être observés.

L'organisation ne sera complète sous ce rapport que lorsque notre université sera séparée de Québec. Alors tout rentrera complètement dans l'ordre ; c'est ce qu'il faudrait faire comprendre à Rome le plus tôt possible. En effet, une université, surtout une université catholique doit être sévère

sous le rapport de la conduite et de la morale ; les études doivent être sérieuses et tendre à se développer. N'est-ce pas humiliant de voir la faiblesse des études et l'indiscipline des élèves ? Que penser d'un professeur qui poursuit un collègue ecclésiastique, devant les tribunaux civils, et que le conseil d'administration ne peut ni punir, ni exclure de l'université ? Que penser d'une université qui ne contrôle ni les professeurs, ni les élèves, ni les cours, ni la discipline, ni la morale ? Un contrôle efficace ne pourra s'établir qu'en faisant rentrer les facultés de L. à M. dans le droit commun qui régit toutes les universités. Aujourd'hui nous fournissons à ces deux facultés, le local, le chauffage, l'éclairage ; nous payons toutes leurs dépenses ; les facultés de leur côté, n'ayant aucune dépense à faire, ne rendent aucun compte des revenus des élèves et des allocations du gouvernement, qui sont divisés chaque année entre les professeurs. Qu'arriverait-il, étant incorporées, si elles se séparaient de Laval pour s'affilier ailleurs ? Leur état présent n'est pas autre chose qu'une affiliation, avec toutes les charges pour nous, et tous les avantages pour elles.

C'est une question importante que les évêques et le S. Siège devraient résoudre au plus tôt. En attendant, il faut établir une discipline, une surveillance, un contrôle aussi efficace que les circonstances le permettent ; il faut faire disparaître les causes de scandale qui ont afflgé notre population.

Voilà, Mgr, ce que comme ami du haut enseignement et comme catholique, j'ai cru devoir soumettre à votre sagesse et à celle de vos collègues. J'ai été humilié bien des fois de la position fausse où nous nous sommes trouvés, comme gouverneurs et administrateurs, par suite des faits que je mentionne. J'ai patienté, espérant qu'un autre plus autorisé prendrait l'initiative. Depuis trois ans les administrateurs ne se sont réunis que pour adopter quelques règlements, faire le choix des membres et des officiers ; aucune question se rapportant au fonctionnement des facultés, à

75290

l'enseignement supérieur ou secondaire n'a encore été traitée, ni soumise ; notre rôle comme administrateurs a été nul ; celui des gouverneurs menace de disparaître ; la confiance du public au lieu de s'affermir et de s'affirmer est fortement ébranlée par l'inconduite et l'insuccès des élèves. Je n'ai pu me taire plus longtemps. Si parmi les gouverneurs, mes sentiments sont partagés ; si j'ai pu même en retenir quelques uns qui voulaient résigner, je n'ai trouvé parmi les administrateurs à l'assemblée du 2 juillet, où peu de laïques assistaient, qu'un silence qui m'a fait comprendre que je n'avais pas tort, mais qu'il était gênant de s'expliquer. J'ose espérer que mon indépendance et mon franc-parler seront appréciés par Votre Grandeur, et que votre zèle et votre dévouement bien connu pour l'œuvre universitaire vous feront accepter en bonne part cet appel et ces observations respectueuses.

Agréez,

Monseigneur,

Les assurances de ma considération la plus distinguée.

A. Pagnuelo.

L'un des gouverneurs et des administrateurs,

de l'U. L. à M.